



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 4 décembre 2023, les règlements suivants :

- Règlement numéro 23-1052 modifiant le Règlement numéro 215 pourvoyant à la création d'un fonds de roulement;
- Règlement numéro 23-1053 modifiant le Règlement numéro 08-854 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;
- Règlement numéro 23-1055 modifiant le Règlement numéro 20-874 sur le déneigement des chemins privés.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 6^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Pascal Brulotte